

Sommaire

Page 1: Le mot du maire Votre journal

Population de Serrières et budget communal

Page 2: Les noms de rues : c'est parti! Réseau d'alimentation en eau potable Lotissement des entreponts à Merpuis Lotissement à Serrières

Financer les projets de la commune Page 3 : Sécurité incendie

Acquisitions de terrains par la Commune Permis de construire et respect du POS Bruits de voisinage, modification des horaires Bacs roulants, sacs et tri sélectif Boîtes aux lettres

Posséder un chien comporte des obligations Cimetière de la commune, Obsèques civiles

Service de transport gratuit

Page 4: Les 4 petits fours, Guinquette, Ponton, Site Internet de Serrières sur Ain, Carnets Serrières sur Ain-animation, Chasse, Comité Communal d'Action Sociale

Permanences de Mario Borroni, Conseiller Général



Le mot du maire

Comme annoncé dans notre précédent bulletin, 2009 sera l'année de la concrétisation de nos dossiers menés en 2008. Dès début Juillet les travaux de substitution de ressources en eau vont démarrer et seront très vite suivis par ceux concernant la viabilisation du Lotissement des Entreponts. Nos locaux municipaux seront remis en conformité sécurité incendie et les fours de Malaval et Serrières verront leur voûte réparée. Après la secrétaire, c'est un nouveau employé municipal qui va bientôt rejoindre l'équipe pour du mitemps partagé avec la commune de Leyssard. Et bien d'autres points à découvrir dans ce 3^{ème} bulletin. Comme vous pouvez le constater, l'équipe municipale est toujours aussi active et fait son maximum pour vous faire suivre l'information. Je sais que ce bulletin est apprécié de tous, merci à ceux qui nous l'ont dit, fait savoir ou formulé par écrit.

Je vous souhaite bonne lecture et à bientôt.

Christian Bardet

VOTRE JOURNAL

Voici notre troisième bulletin municipal. Conçu initialement comme un moyen d'information de nos concitoyens, ce bulletin semestriel s'avère à l'usage être bien plus que cela. Vos réactions à la parution de chaque bulletin ont instauré un dialogue avec l'équipe du conseil municipal.

Je souhaite que, comme les deux précédents, ce troisième bulletin soit un instrument au service de notre démocratie communale.

L'équipe municipale, au service de Serrières sur Ain et de ses habitants, multiplie les initiatives pour faire vivre la Commune et est à l'écoute des attentes de chacun.

Jean-Michel Boulmé

INCIDENCE DE LA POPULATION DE SERRIÈRES SUR AIN SUR LE BUDGET COMMUNAL ...

La population INSEE de Serrières sur Ain était de 115 habitants en résidence principale à l'issue du recensement de 2007. Depuis décembre 2008, l'administration a enfin pris en compte cette population INSEE à la place des 78 habitants qui nous avait été attribués en 1999.

Mais le recensement de 2007 avait, à l'époque, dénombré 114 habitants en résidence secondaire. Or un habitant en résidence secondaire compte de manière strictement identique à celle d'un habitant en résidence principale dans la « population « DGF » (c'est à dire dans la population comptant pour l'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement) ...

Pour l'année 2009, l'administration nous a attribué une « DGF » correspondant à 222 habitants.

LES NOMS DE RUES : C'EST PARTI!

Dans notre précédent bulletin, nous vous avions annoncé que nous étions encore à l'écoute d'éventuelles requêtes que vous auriez à formuler. Les 4 demandes qui ont été faites ont été acceptées par le conseil :

-Rue du réservoir remplacée par Rue des Tilleuls, Rue de la Forge remplacée par rue du Pré Béard, -Route de Sonthonnax remplacée par Rue du Vieux four, Impasse de l'Angin remplacée par Impasse de l'Eglise.

Vous devriez bientôt trouver sur le site Internet de Serrières sur Ain la liste des noms de rue et le plan définitifs. Les panneaux indiquant les noms de rue seront posés au cours du second semestre. Les numéros en 2010.

RÉSEAUX D'EAU

À PROPOS DES RÉSEAUX EXISTANTS. lors du nettoyage des réservoirs de Serrières et de Sonthonnax, les 4 et 11 avril dernier, une importante fuite a été constatée au milieu de la RN 979. Le coût élevé (7190 €) de cette réparation nous a incité à anticiper sur les travaux de réfection de notre réseau d'eau. Les alimentations en eau des habitations MAUCHANT et VERCHERE ont été refaites à neuf depuis la borne d'incendie située de l'autre coté de la route nationale. Par ailleurs, une fuite importante située entre la source de Leyssard et la station de filtration route du Berthiand restait à localiser. Il fallait réaliser des points de contact avec la canalisation existante pour permettre à la Lyonnaise des Eaux de rechercher des fuites. C'est ainsi que le samedi 06 juin une mini pelle a été louée. Avec l'aide de Johann BOZONAT et Ludovic BARDET, bénévoles pour la conduite de l'engin, il a fallut toute la journée à Pascal MARTINET, Franck MARION, Paul BOZONAT, René PASSOT et Christian BARDET pour la réalisation de 4 trous (dont un de 2.5m de profondeur) et la mise en place d'un PVC diamètre 100 avec bouche à clé à l'extrémité. La détection de fuite a ensuite permis d'identifier une ventouse défectueuse qui semble être à l'origine de nos problèmes. Celle-ci va être remplacée très rapidement.

À PROPOS DES NOUVEAUX RÉSEAUX D'EAU, ce sont 4 bureaux d'études qui avaient répondu à l'appel d'offre pour le marché de maîtrise d'œuvre du projet de substitution de ressource en eau, à l'ouverture des plis le 16 janvier. C'est la Société SEDIC Action 2000 qui a été retenue... La proposition de planning acceptée par le conseil était la suivante: publicité le 20 mai, appel d'offre le 22 mai, ouverture des plis le 9 juin, choix des entreprises le 16 juin, démarrage des travaux début juillet pour une durée de 5 mois. La nouvelle canalisation de liaison de Serrières à Merpuis empruntera le tracé de l'ancienne canalisation qui traverse la plaine de part en part. Le point de démarrage des travaux, Merpuis ou Serrières n'a pas encore été défini et se fera en fonction de l'état d'avancement des fenaisons de Michel BERRUCAZ, exploitant agricole. Dernière minute : c'est un groupement mandaté par l'entreprise *Pettini* qui a été choisi pour réaliser le chantier « canalisation » et c'est l'entreprise *O1-pompage* dont la proposition été validée pour la rénovation des 3 réservoirs. Le collecteur assainissement de Serrières sera également changé à cette occasion.

LOTISSEMENT DES ENTREPONTS À MERPUIS ...

Le bornage des parcelles est réalisé et la coupe des arbres situés en périphérie a fait l'objet d'un appel d'offre. La commission a accepté la proposition au plus offrant de 102.12 € et ce sont Mrs MARTINET Pascal et BARDET Pascal, associés pour l'occasion, qui ont réalisé cette coupe. Par ailleurs, ce projet est actuellement en attente de réponse de EDF pour l'étude des installations de raccordement, ces raccordements étant prévus enterrés, au même titre que les réseaux PTT, éclairage public, Eau Potable et Eaux Usées. Ce projet devrait voir le jour à partir de septembre. Une étude d'enfouissement éventuel des lignes 20000Volts qui surplombent 2 lots avait été lancée également, mais le coût élevé de l'opération nous a obligé à abandonner ce projet. Le prix des lots a été déterminé en fonction des investissements réalisés pour ce projet. Il sera en conséquence de 50 € par m².

LOTISSEMENT DE SERRIÈRES

La canalisation d'eau (concernée par notre projet de substitution de ressource) traversant cette zone de lotissement, il était nécessaire de réactiver ce dossier afin de maintenir ou de déplacer son tracé. Cet ancien projet de lotissement a déjà permis les constructions de 2 habitations et a été concrétisé dans le POS dans une zone qui s'étend du cimetière à l'ancienne fromagerie

Pour des problèmes d'eau et d'assainissement, mais aussi d'intégration dans l'environnement entre l'église et le pavillon, ce projet n'a jamais pu être mené à bout. C'est la raison pour laquelle la municipalité a signé une convention de mission d'accompagnement avec un architecte conseil du CAUE. Un projet très complet nous a été proposé par Mr VIGUIE architecte CAUE. Une autre proposition sera prochainement demandée auprès du GTOU via les services de la DDE. Un éventuel réseau d'assainissement sur Serrières avec son plan d'épandage représente un coût d'investissement si important ramené à la tête d'habitant qu'il ne pourra être envisagé sans ce projet.

FINANCER LES PROJETS DE LA COMMUNE ...

En liaison avec nos projets de lotissement, la **Taxe Locale** d'Equipement (TLE) qui existe déjà depuis longtemps dans la plupart des communes de l'Ain va aussi être instaurée à Serrières. Elle sera exigible pour les prochaines opérations de construction. Le fait générateur de cette taxe est essentiellement la délivrance du permis de construire.

Celle-ci est calculée selon la formule :

TAXE = (SURFACE BATIE) × (VALEUR FORFAITAIRE) × (TAUX) La valeur forfaitaire est fixée nationalement pour chacune des catégories de construction, tandis que le taux est voté par le conseil municipal. La moyenne du taux dans l'Ain est de 3%. Ce pourcentage a été retenu par le Conseil pour ce qui concerne les habitations (résidences principales ou secondaires, collectives ou individuelles). Pour les constructions liées à une activité professionnelle agricole, artisanale industrielle ou hôtelière, un taux de 1%. a été retenu.

D'autre part, pour toute nouvelle demande de raccordement au réseau d'assainissement, une taxe de Participation au Réseau des Egouts (PRE) va être instaurée. Son montant ne peut pas dépasser 80% du coût d'un assainissement individuel... une PRE de 3200 € a été décidée par le Conseil.

SÉCURISATION INCENDIE DE NOS BÂTIMENTS.

Tous nos bâtiments communaux vont prochainement être remis en conformité sécurité incendie, et nous vous rappelons que vous avez actuellement des extincteurs à votre dispositions dans chaque hameau de la commune, ceuxci sont situés dans les anciens transfo EDF, y compris Malaval qui en aura un situé dans le four communal.

ACQUISITION DE TERRAINS

Différentes acquisitions foncières ont été nécessaires et feront prochainement l'objet d'une régularisation par acte notarié:

-une acquisition de terrain à Mr et Mme FRANCFORT Robert d'une parcelle permettant de libérer l'accès de 2 lots au lotissement des entreponts.

-une acquisition de terrain aux enfants de Robert PUPUNAT située à l'entrée de Sonthonnax le Vignoble et qui nous permettra peut-être à l'avenir d'y implanter un assainissement si cette tranche conditionnelle devait être lancée

ATTENTION AUX PERMIS NON CONFORMES

Lors du mandat précédent un dossier a été monté à l'encontre d'une personne ayant une construction route de Bolozon, pour non respect d'une déclaration de travaux. La décision de justice était la suivante : « Aux termes de l'arrêt du 10 décembre 2008 de la cour d'appel de Lyon, l'intéressé a été condamné à la démolition de l'ouvrage litigieux ainsi qu'à l'enlèvement des matériaux relatifs à cette construction ... » Le délai était le 17 juin. Début juin le propriétaire a démonté et évacué la totalité de cette construction.

Nous profitons de cette affaire regrettable pour rappeler à tous que notre commune dispose d'un Plan d'Occupation des Sols, que celui-ci est consultable en mairie et qu'il doit être respecté ... et qu'il ne peut bien entendu pas être modifié pour de simples cas personnels.

BRUITS DE VOISINAGE : NOUVEAUX HORAIRES ?

Pour les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des outils dont l'intensité sonore risque de gêner le voisinage, le Conseil municipal propose de nouveaux horaires : Les jours ouvrables : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 (au lieu de 14h) à 19h 30. Les samedis : de 9 h à 12 h et de 14 h (au lieu de 15 h) à 19h. Les dimanches et jours fériés : horaires inchangés, de 10 h à 12 h.

BACS ROULANTS, SACS ET TRI SÉLECTIF

Les premiers bacs roulants destinés à la récupération des sacs à ordures ménagères ont remporté un franc succès. Et nous allons en installer 4 autres. Mais, attention, les points de ramassage actuels seront naturellement supprimés.

Il est rappelé que chaque habitant a droit à des « sacs poubelles » gratuits, disponibles en mairie sur simple demande.

Divers détritus sont régulièrement déposés au pied des colonnes de tri sélectif : Rappelons que c'est formellement interdit, et que ce dépôt est une indélicatesse envers l'agent municipal et constitue une aggravation indue de sa charge de travail.

BOÎTES AUX LETTRES

Toute habitation, résidence principale, ou secondaire, doit avoir sa boîte aux lettres, c'est obligatoire! De plus, avoir une boîte éviterait aux personnes qui n'en possèdent pas d'ignorer ce qui se passe dans la Commune ou le Canton ... Notre bulletin « La Commune de Serrières sur Ain » est distribué dans les boîtes aux lettres, de même que « l'écho des monts Berthiand » ... ou divers avis émis par la Commune ...

POSSÉDER UN CHIEN IMPLIQUE DES OBLIGATIONS

Un problème a été causé par un chien rappelons que la divagation des chiens est strictement interdite pour éviter les problèmes de voisinage, les sacs poubelles éventrés et par respect pour ceux qui tiennent leurs chiens enfermés dans leur propriété.

Les chiens qui auront eu une attitude agressive envers un autre chien ou une personne pourra, après un arrêté municipal, se voir soumis à l'obligation de subir une étude comportementale auprès d'un vétérinaire agréé par la préfecture, ainsi qu'à celle de porter une muselière.

Enfin, il est rappelé que lors de leurs promenades, nos compagnons doivent être tenus en laisse, en particulier au bord du lac.

COLUMBARIUM ET JARDIN AUX SOUVENIRS :

De nouvelles lois obligeront bientôt les communes à équiper leur cimetière de columbarium et de jardin aux souvenirs, des consultations ont été lancées et des demandes ont déjà été reçues pour que le cimetière puisse accueillir les cendres des personnes décédées qui ont voulu l'incinération. le projet a été validé par le conseil. Dès le retour de notre demande de subvention, le projet pourra être lancé.

OBSÈQUES CIVILES

Comme cela a été le cas lors des obsèques de Robert Pupunat, lors d'obsèques civiles (ou religieuses) la Commune mettra gratuitement la salle polyvalente à la disposition de la famille ou des proches qui en exprimeraient le souhait.

SERVICE DE TRANSPORT VERS IZERNORE

La Communauté de Communes des Monts Berthiand met à la disposition des habitants de 65 ans ou plus, ou dépourvus de véhicule, qu'ils soient en résidence principale ou secondaire, un service de transport tous les mercredis pour Izernore à un tarif très bas ...

4,60 € au lieu de 60 €

Et pour ceux qui les souhaiteraient il est possible de prolonger le voyage vers Nantua ou Oyonnax, en alternance, une semaine sur deux.

(consulter le document joint)

ÇÀ SE PASSE À SERRIÈRES SUR AIN

« MANCHE » 2009 DE LA RONDE DES FOURS

Le Four banal de Sonthonnax le Vignoble est utilisé chaque année par les habitants de ce hameau. Les fours de Malaval et Serrières étaient rendus inutilisables par la présence de briques descellées dans leurs voûtes. La réparation est prévue courant juillet: c'est la Société LAKOBAT qui a été retenue. Quant à Merpuis, grâce au don, par Paul Bozonnat, du terrain sur lequel le four est édifié, la commune y a acquis un 4ème four. Celle-ci s'engage à faire les divers travaux de remise en état pour conserver ce patrimoine ... Ce qui permettra au comité d'animation d'organiser un repas champâtre quit dans un foun différent chaque appée: La

Ce qui permettra au comité d'animation d'organiser un repas champêtre cuit dans un four différent chaque année : La première « manche » de cette ronde des 4 fours aura lieu à Merpuis le 25 juillet 2009, sur réservation.

GUINGUETTE

Le 1^{er} mai dernier, Cyrille et Géraldine ouvraient la saison 2009 de la Guinguette au Bettet avec des aménagements nouveaux dont mini-golf, location de barques, ponton pour amarrage des bateaux, et, en cas de « grain », toiture sur terrasse. Pourvu que le soleil soit cette fois de la partie!



PONTON D'ACCOSTAGE DU CHAMBOD

Le syndicat mixte de l'ile Chambod a remplacé Le Merpuis par un bateau bien plus confortable, Le Chambod. Mais, toute médaille ayant un revers, le bateau de promenade ne pouvait plus accoster sur la rive gauche, faute d'une profondeur d'eau suffisante. Notre commune y avait perdu la visite de nombreux touristes... que nous devrions retrouver prochainement avec le ponton qui vient d'être installé par le syndicat mixte au Bettet (c'est à dire au seul endroit où la profondeur rendait l'opération possible, d'après le syndicat mixte)

LE SITE INTERNET DE SERRIÈRES SUR AIN

« Serrières sur Ain-Animation », avec l'aide experte de Rémy Faure, a créé le site « Serrières-sur-Ain ». Ceci permettra d'informer le public aussi bien sur la vie communale que sur la vie sociale, associative, commerciale, ou professionnelle de la Commune de Serrières sur Ain.

Une partie du site sera consacrée à l'histoire de Serrières sur Ain. Le saviez-vous ? C'est en 1826 qu'est née notre commune lorsque les hameaux de Malaval, Serrières, Sonthonnax le vignoble et Merpuis ont quitté celle de Leyssard

Pour visiter notre site :

http://www.serrieres-sur-ain.com

CARNETS

Deuils:

Le 11 janvier dernier, le doyen de la commune, Robert Pupunat nous quittait à l'âge de 89 ans. Un homme qui s'était toujours beaucoup investi dans la vie de sa Commune et qui fut notre maire adjoint durant 23 ans.

Le 6 mars, c'est Pierre Le Léannec dit « Pierrot » qui s'en allait, à l'âge de 88 ans. Toujours avenant, le petit jardinier aux sabots aimait donner des conseils toujours pertinents et bienvenus.

Mariage:

Cécile Gaudet et Pierre Lopez se sont dit « oui » le samedi 9 mai 2009 devant Monsieur le Maire Christian Bardet ... Tous nos vœux de bonheur.

Carnet Rose :

Bienvenu à Arthur Mathurel qui est arrivé parmi nous le 22 janvier 2009, faisant la joie de ses parents Laurent et Aurore, ainsi que de son grand frère Théo.

SERRIÈRES SUR AIN-ANIMATION

Les 20 et 21 juin : Fête de la musique à Merpuis-plage.

Le 12 juillet : Vide-grenier à Merpuis-plage (n'oubliez pas de vous inscrire)

Le 25 juillet : fête du four à Merpuis-village.

Le 1er août, fête du lac (fête intercommunale entre Hautecourt et Serrières sur Ain) avec tir d'un feu d'artifice.

Le samedi après-midi, parc d'animations à Merpuis- plage, puis feu d'artifice sur le lac à 22h 45, suivi d'animations musicales sur Merpuis et Chambod.

Le 19 septembre : la traditionnelle fête de la Commune (c'est la « Saint-Maurice »)

... Et courant octobre : concert à l'église.

EMBARCADÈRE DE MERPUIS :

La municipalité est devenue locataire (300€ pour l'année 2009, dans un premier temps). Le conseil municipal a décidé de le mettre à la disposition du comité d'animation pour leur différentes manifestations déjà planifiées comme le vide grenier, la fête de la musique et la fête du lac et certainement d'autres en prévision.

CHASSE

Le 4 juillet la Diane proposera ses galettes cuites au four de Serrières.

COMITÉ COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS ayant changé son règlement, le nombre de bénéficiaires de 70 ans et plus a fortement augmenté : c'est pourquoi le conseil a décidé d'augmenter de 500 € (de 1000 € à 1500 €) la subvention de la commune au CCAS.

Le CCAS et le comité d'animation envisagent d'inviter les seniors à un après-midi détente cet été au bord du lac.

MARIO BORRONI, CONSEILLER GÉNÉRAL

Vous pouvez rencontrer notre conseiller général lors de ses permanences mensuelles, les mardi 21 juillet, 22 septembre, 17 novembre, et 15 décembre à 17 h 30 min, **en mairie de Serrières sur Ain**.